L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 16 NOVEMBRE 1843.

PAR BULLIATT, MAGNE & Cie,
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT.
Journal quotidien, une année d'avance . . . $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, . . . 10
Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune exception, pour un journal entièrement, sûr aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné vis-par-vis, ou par écrit, avis avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une pisastre par carré de chaque longueur, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré de DIX lignes environ.

ANNONCES PAR AN.—Les artisans et autres peuvent insérer leurs cartes, adresses, factures, prospectus, etc., pour le prix de cinquante piastres par an, payables d'avance.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES de vente d'une autre personnelle, lorsqu'elles pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires de cet d'avance.

LES ANNONCES qui auront rapport à l'encan des effets mobiliers d'une ou plusieurs personnes, vendus à la plantations d'habitations, maisons et autres propriétés, ainsi que celles de chevaux, mules, bestiaux, esclaves, etc., etc., seront insérées gratuitement dans le journal, lorsqu'elles seront portées en exemple séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne paraîtront que pendant un temps déterminé seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LA SOUSCRIPTION ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins qu'elle ne soit accompagnée du montant payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, changé inséré chaque fois moins seulement, pendant la saison des plaisirs pas cent $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

PACKET REGULIER ENTRE LA NLLE-ORLEANS, LA BALIZE ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.

DIAIRES.

Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur, CAPTAIN FANE, capitaine Jean-Baptiste Marin, ayant été réparé et peint à neuf, entrera en ses voyages réguliers comme par le passé. Le FANE partira de la Nouvelle-Orléans pour les ports intermédiaires, tous les mercredis à 9 heures A. M. et quittera la Balize pour la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 4 heures A. M. et arrivera le samedi en ville. Le capitaine Jourdain prie les passagers qui désirent s'embarquer à bord du FANE de vouloir bien en prévenir un des agents ou le capitaine auquel on voudront bien en exprimer du fret à son bord, de l'envoyer avant l'heure du départ.

Le capitaine Jourdain espère que les habitants et les négociants voudront bien l'honorer de patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour.

Pour fret et passage, s'adresser au capitaine, ou à
JACQUES LAROSE.
No. 1, Vieille levée, No 91.

P. S., Le capitaine Jourdain-Marin, ayant vendu à Mr. Jacques Larose la moitié du bateau à vapeur Fane, prévient le public et ses amis qu'ils continueront à voyager comme par le passé. Ils espèrent mériter le patronage de habitans, par l'attention qu'ils porteront pour les ordres qu'on voudra bien leur transmettre. 1-oct

HARRY OF THE WEST.

Le superbe paquebot du Bayou Sara HARRY OF THE WEST, capitaine The. Clark, partira pour Bayou Sara et Bâton-Rouge, tous les dimanches matin, à 10 heures—au retour, il partira du Bayou Sara tous les mercredis matin, à 10 heures des chars d'arrivée à la Nouvelle-Orléans le lendemain matin.

Le Harry of the West est convenablement construit pour ces voyages, il a une chambre très spacieuse. Les chambres des dames sont meublées avec des lits pour famille. La capacité pour prendre de fret le Harry of the West est telle que les planteurs sucriers peuvent avoir toute confiance qu'il prendra toute la quantité qu'ils lui donneront.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. BONNER, 11, St. Charles.

POUR ST LOUIS.—Le steamer GODDESS OF LIBERTY, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
Barres F. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN R. SHAW & co, Agents.

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE POUR LES ATTAKAPAS.

Paquebot hebdomadaire pour la ville de Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Fort Bute Rouge, Natchez, Bayou Sarah, Pointe Coupée et Tunica.

Le capitaine Hart ayant pris des arrangemens avec le Clipper pour le transport de la malle entre ces deux villes, a établi un service régulier hebdomadaire pour la Nouvelle-Iberie, pendant toute la saison. Pour plus de renseignemens, s'adresser à
JOHN HALL,
No. 1, Front Levée.

LE STEAMER MALLE DES ETATS-UNIS, capitaine Dominique, Dominiquesville, Plaquemines, Baton Rouge, Fort Bute Rouge